

## **Citoyenneté et démocratie à Athènes** **(V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles av. J.-C.)**

*Quelques textes*

### **Document 1 : Qu'est-ce qu'un citoyen?**

« La notion de citoyen prête souvent à contestation, car on n'est pas d'accord pour considérer comme citoyen le même individu. [...]

Il faut ici laisser de côté ceux qui reçoivent cette dénomination de quelque autre manière, par exemple les citoyens naturalisés ; le citoyen n'est pas citoyen du seul fait qu'il réside quelque part (le métèque et l'esclave ont, comme lui, le droit de résider) ; ne sont pas citoyens non plus ceux qui ont le seul droit d'ester en justice' comme défenseur ou comme demandeur puisque ce droit appartient aussi à ceux qui en jouissent en vertu de conventions [...].

Le cas est le même pour les enfants encore non inscrits à cause de leur âge et pour les vieillards libérés de tout service : on doit les dire citoyens en un certain sens [...] et ajouter les mots « imparfaits » pour les uns et « émérites pour les autres ou toute précision semblable. [...] Le citoyen au sens strict, aucun caractère ne le définit mieux que la participation à l'exercice des pouvoirs de juge et de magistrat. »

*Aristote, Politique, III, 1, trad. J. Aubonnet, Les Belles Lettres.*

### **Questions :**

1. Quels sont les critères de la citoyenneté selon Aristote ?
2. Quels privilèges donne-t-elle ?
3. Quels citoyens sont « incomplets » selon Aristote ? Pourquoi ?

### **Document 2 : Solon crée les lois fondamentales (593 avant J.-C.).**

« Il établit une constitution et déposa d'autres lois [...]. Ayant fait graver les lois sur des tablettes, on les plaça dans le Portique royal<sup>1</sup> et tous jurèrent de les observer. Les neuf archontes<sup>2</sup> prêtant serment [...] affirmaient qu'ils élèveraient une statue d'or s'ils venaient à transgresser l'une d'elles ; et ils jurent encore aujourd'hui de la même façon. Il fixa les lois pour cent ans. »

*Aristote, Constitution d'Athènes, VII, 1-2.*

1. Bâtiment public situé sur l'agora, où les lois d'Athènes étaient affichées.
2. Magistrats chargés des tribunaux et des affaires religieuses.

### **Question :**

1. Qu'est-ce qui rend fondamentales les lois de Solon ?

### **Document 3 : Une loi restreint le nombre de citoyens (451 avant J.-C.)•**

« Périclès, au comble de sa puissance et père [...] d'enfants légitimes, avait fait passer une loi qui ne reconnaissait pour Athéniens que ceux qui étaient nés de père et de mère athéniens. Lorsque le roi d'Égypte envoya au peuple un présent de 40 000 médimnes<sup>1</sup> de blé et qu'il fallut en faire le partage aux citoyens, une foule de procès furent, en vertu de cette loi, intentés aux enfants illégitimes, qui jusqu'alors passaient inaperçus et échappaient à l'attention. [...]

On vendit comme esclaves près de 5 000 personnes et le nombre de celles qui gardèrent le droit de cité et furent reconnues pour athéniennes se monta, après recensement, à 14 040. »

*Plutarque, Vie des Hommes illustres, Vie de Périclès, 37, 3-4.*

1 : 40'000 médimnes = 2073 tonnes de blé

### Questions :

1. Pourquoi Périclès réduit-il le nombre de citoyens ?
2. Quelle en est la conséquence ?

### Document 4 : Obéir aux lois



*Le texte de ce décret était sculpté sur une stèle surmontée d'un bas-relief montrant la démocratie couronnant le peuple. Chaque citoyen pouvait le lire sur l'Agora, jusqu'à son abrogation en 322 avant J.-C., lorsque la démocratie a été abolie à Athènes.*

Si quelqu'un se dresse contre le peuple pour établir la tyrannie ou participe à l'établissement de la tyrannie, ou tente de détruire le peuple des Athéniens et la démocratie à Athènes, celui qui tuera le coupable d'un quelconque de ces crimes ne sera pas souillé.

*Décret de l'Assemblée du peuple des Athéniens, 336 avant J.-C.*

*Copie de stèle (IIIe siècle av. J.-C.), Athènes, Musée épigraphique*

### Questions :

1. Pourquoi les lois sont-elles exposées ?
2. Quel est le devoir du citoyen exprimé ici ?

### Document 5 : Périclès prononce l'éloge de la démocratie

*Périclès prend la parole en 431 au cours de la célébration des funérailles des soldats morts la première année de la guerre du Péloponnèse.*

« Notre régime politique ne se propose pas pour modèle les lois d'autrui, et nous sommes nous-mêmes des exemples plutôt que des imitateurs. Pour le nom, comme les choses dépendent non pas du petit nombre mais de la majorité, c'est une démocratie. S'agit-il de ce qui revient à chacun ? La loi, elle, fait à tous, pour leurs différends privés, la part égale, tandis que pour les titres, si l'on se distingue en quelque domaine, ce n'est pas l'appartenance à une catégorie, mais le mérite, qui vous fait accéder aux honneurs ; inversement, la pauvreté n'a pas pour effet qu'un homme, pourtant capable de rendre service à l'État, en soit empêché par l'obscurité de sa situation. [...] Dans le domaine public, la crainte nous retient avant tout de rien faire d'illégal, car nous prêtons attention aux magistrats qui se succèdent et aux lois - surtout à celles qui fournissent un appui aux victimes de l'injustice ou qui, sans être lois écrites, comportent pour sanction une honte indiscutée. En résumé, j'ose le dire : notre cité, dans son ensemble, est pour la Grèce une vivante leçon. »

*Thucydide, Histoire de la guerre du Péloponnèse, II, 36-43, trad. J. de Romilly, Éditions Robert Laffont, 1990.*

### Questions :

1. Comment Périclès définit-il la démocratie ?
2. Quels devoirs du citoyen sont expliqués ?
3. Quel autre devoir est lié au contexte ?

### **Document 6 : Le serment des éphèbes**

« Je ne déshonorerai pas les armes sacrées, je n'abandonnerai pas mon compagnon là où je me trouverai posté ; je combattrai pour les principes sacrés, ceux des dieux comme ceux des hommes, je ne laisserai pas la patrie amoindrie mais au contraire plus grande et plus forte, de mon propre chef et avec le concours de tous ; j'obéirai aussi à ceux qui se succèdent sagement aux affaires, ainsi qu'aux lois établies et à toutes celles qui pourront être établies avec sagesse. Si quiconque cherche à les renverser, je ne le laisserai pas faire, de mon propre chef ou avec le concours de tous ; j'honorerai les cultes de mes ancêtres.

En sont témoins les divinités Aglauros, Hestia, Enyo, Enyalios, Arès et Athéna Areia (1), Zeus, Thallo (2), Auxo, Hégémone, Héraklès, ainsi que les frontières de ma patrie, les blés, les orges, les vignes, les olives et les figues. »

Lycurgue, *Contre Léocrate*, 77,2

Une autre version de ce texte se trouve reproduite dans J.-M. Bertrand, *Inscriptions historiques grecques*, Paris, Les Belles Lettres, 1992

### **Questions :**

1. Quels engagements militaires et civiques prennent les éphèbes ?
2. Quel rôle jouent les dieux dans ce serment ?

### **Document 7 : Les femmes au pouvoir**

*Les femmes d'Athènes, déguisées en hommes et dirigées par Praxagora (dont le nom signifie « qui s'active sur l'agora ») ont décidé de s'emparer de l'Acropole et du pouvoir; elles tiennent une assemblée.*

Praxagora : Qui demande la parole ?

Huitième femme : Moi.

Praxagora : Mets-toi la couronne alors et bonne chance.

Huitième femme : Voilà.

Praxagora : Tu peux parler.

Huitième femme : Et dois-je parler avant de boire ?

Praxagora : Voyez-moi ça... boire ! [...]

Huitième femme : Et quoi ? Ne boivent-ils pas, eux, même à l'Assemblée ?

Praxagora : Voyez-vous ça... Pour toi, oui, ils boivent.

Huitième femme : Oui, par Artémis, et qui plus est, du pur. Ce qu'il y a de sûr, c'est que tous les décrets, pour ceux qui réfléchissent à tout ce qu'ils ont fait, portent la trace de la démente... comme les actes des gens ivres. En outre, par Zeus, ils font des libations. Ou alors pourquoi feraient-ils tant de prières si le vin n'y figurait pas ? De plus, ils s'injurient comme des gens qui ont bu tout leur saoul, et des archers traînent alors celui qui, pris de boisson, se tient mal. Praxagora : Toi, va-t-en t'asseoir, tu n'es bonne à rien. [...] C'est moi, je le vois, qui aurai à plaider pour vous après avoir pris cette couronne. Je prie les dieux de faire réussir nos projets. [...] Je suis affligée et peinée par le désordre des affaires de la cité. Je vois qu'en fait des chefs, elle choisit successivement ce qu'il y a de mauvais ; s'il en est un qui soit honnête durant une seule journée, il est mauvais dix jours. S'est-on tourné vers un autre ? Il fera encore plus de dégâts.

Aristophane, *L'Assemblée des femmes*, 391 avant J.-C.,  
trad. M.-J. Alfonsi, Garnier-Flammarion, 1966

### **Questions :**

1. Quelles pratiques démocratiques sont parodiées ?
2. Quels défauts de la démocratie Aristophane dénonce-t-il ?

**Documents 8 : Démosthène exhorte ses concitoyens.**

Il faut à Philippe toujours davantage ; et partout autour de lui, il nous enveloppe de ses filets, nous qui temporisons au lieu d'agir. Quand donc, hommes d'Athènes, quand ferez-vous ce qu'il faut ? Qu'attendez-vous, je vous prie ? [...] Eh ! Que pourrait-il y avoir de plus nouveau que ceci, un Macédonien qui attaque les Athéniens et règle en maître les affaires de la Grèce ?

**Démosthène**, *Première Philippique*, 9-10,  
trad. M. Croizet, Les Belles Lettres, Paris, 1965

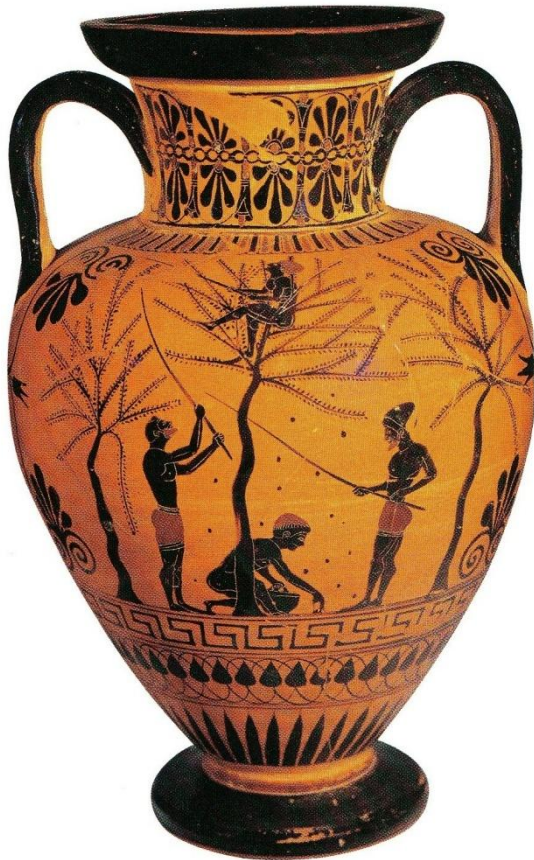
Cependant c'est à notre constitution en priorité qu'il fait la guerre, c'est contre elle qu'il complotte, et son but le plus cher est de savoir comment la détruire. Et d'une certaine façon son action est logique, c'est qu'il sait exactement que même s'il devenait le maître de tous les autres, il ne tiendrait rien fermement, tant que vous serez en démocratie.

**Démosthène**, *Sur les affaires de Chersonèse*,  
trad. F. Vannier, *Le IVe siècle grec*, Paris, A. Colin, 1967.

**Questions :**

1. Quel danger représente Philippe aux yeux de Démosthène ?
2. Que reproche Démosthène aux Athéniens ?

**Document 9 : La cueillette des olives**



Amphore (v. 520 av. J.-C.), Londres, British Museum

« Un pauvre paysan [...] à cause de ses travaux ne pourra porter son attention sur les affaires publiques. »

Euripide, *Les Suppliantes*

**Questions :**

1. Décrivez les conditions de travail de ces citoyens ?
2. Que peut-on supposer de leur participation à la vie politique ?

**Document 10 : La toute puissance de l'héliaste, Une critique de la corruption du système**

« Mais de tous ces biens j'oubliais le plus délicieux. Quand je rentre à la maison avec mon salaire, alors tous viennent m'embrasser pour mon argent; et d'abord ma fille me lave, me parfume les pieds ; elle se penche pour me baiser, et, tout en m'appelant son petit papa, elle réussit à tirer avec sa langue le triobole<sup>1</sup> de ma bouche. Ma femme, habile à me choyer, me sert une pâtisserie délicate ; elle s'assied près de moi et me fait des instances : « Mange ceci, goûte cela. » Tout cela me réjouit ; je n'ai pas besoin de demander des yeux à toi ou au sommelier quand il me fera dîner, tout en me maudissant et en grommelant. Mais s'il tarde à me servir, j'ai là un rempart contre les maux, et de quoi me garantir de tous les traits. Et si tu ne me verses pas de vin à boire, j'ai apporté ce vase qui en est rempli, je le pencherai pour m'en verser moi-même, et son fracas étouffera le bruit de la bouteille. N'est-ce pas une souveraineté véritable, égale à celle de Jupiter ? Car on parle de moi comme de ce dieu même. Si nous faisons du bruit dans notre assemblée, tous les passants s'écrient : « O Jupiter, quel orage gronde dans le tribunal ? » Quand je fais éclater ma foudre, les riches et les plus huppés se mettent à me cajoler et à tressaillir d'effroi. Toi-même, tu me crains fort ; oui, par Cérés ! Tu me crains. Et moi, que je meure, si j'ai peur de toi ! »

Aristophane, *Les Guêpes*, vers 605-630

1 : triobole : pièce valant 3 oboles

